

Bulletin

de l'association

pour la création

des instituts

de recherche sur

l'enseignement

de la philosophie

NUMÉRO 6 / JANVIER 2000

NOUVELLE ANNÉE,

NOUVELLES TÂCHES

Chers adhérents,

Vous prendrez connaissance dans ce numéro des derniers contacts établis avec le ministère. S'ils ne sont pas à la hauteur de nos attentes, ils nous déterminent néanmoins à persévérer dans notre démarche.

La preuve en est que les médias ont largement répercuté notre action toutes ces dernières semaines marquant l'importance prise par notre association dans le champ philosophique. A défaut de reproduire in extenso ces documents, nous avons fait pour vous un recensement des interventions de l'Acireph autour du colloque d'octobre dernier.

Nous prolongeons également le débat que nous avons ouvert dans le précédent numéro de ce bulletin sur la réforme des programmes en cernant un certain nombre de questions ou de préoccupations qui sont apparues dans les premières réactions que nous avons recueillies. Nous espérons qu'elles aideront ceux qui n'ont pas encore pris leur plume à le faire et à se manifester. Dans ce débat, l'avis de tous et de chacun nous importe.

Par la même occasion nous avons le plaisir de vous communiquer notre nouvelle adresse électronique :

<http://acireph.doremi.net>

Elle se substitue à l'ancienne adresse qui correspondait à notre hébergement sur le site des éditions Hatier qui impriment et diffusent gracieusement certains numéros de ce bulletin. Elle vous permettra d'être en contact plus étroit avec nous et d'être plus rapidement au courant de l'actualité des IREPH et de l'Acireph.

Enfin, de façon à poursuivre et intensifier nos actions, nous lançons une grande campagne d'adhésion et de réadhésion. Merci d'avance d'y contribuer.

Bonne année 2000.

Le Bureau

IREPH : Un « non, mais ... » du ministère

Le 15 décembre 1999, à notre demande, une délégation du bureau de l'ACIREPH a été reçue par **M. Dacunha-Castelle** (Conseiller de Claude Allègre et en charge des problèmes du Lycée) que nous avions déjà rencontré en mai dernier.

Nous avons insisté auprès de lui sur l'enjeu que représente aujourd'hui notre projet de création d'IREPH. D'une part, le succès de notre Colloque a fait la preuve que les professeurs de philosophie, non seulement ressentent le besoin urgent d'une réflexion commune sur leurs pratiques, mais sont aussi capables de la mener de manière pluraliste, sereine et fructueuse. D'autre part, il apparaît clairement que, même si certaines dispositions novatrices intéressantes devaient être adoptées prochainement en matière de programme et d'épreuves du bac, celles-ci ne sauraient remédier, par elles-mêmes et à elles seules, aux difficultés que rencontre notre enseignement. Tout dépendra de la manière dont elles seront mises en œuvre, et donc la question reste toujours de savoir s'il existera, ou non, un espace de travail commun pour les professeurs de philosophie.

Tout en se disant sensible à nos préoccupations et intéressé par nos idées, **M. Dacunha-Castelle nous a fermement déclaré que le Ministre ne créera pas les IREPH** que nous demandons. Il est hors de question, pour lui, de faire un cas particulier pour la philosophie, d'autant que le **Nouveau Dispositif de Formation Continue** [publié une semaine après cette entrevue, au BO du 23 / 12 / 99] prévoit, pour toutes les disciplines, de nouvelles modalités : c'est à l'intérieur de ce cadre que notre objectif de réflexion pédagogique commune des professeurs de philosophie devra trouver sa place et notre Association, si elle le souhaite, pourra essayer d'y inscrire son action. Notre interlocuteur a notamment insisté sur l'organisation d'Universités d'été et d'automne, et, surtout, sur la mise en place, dans chaque académie, de **Colloques entre pairs**.

Dans la lettre de cadrage sur la formation continue (BO du 23/12) en effet, on lit notamment ceci : « Dans leur programme d'actions de formation, les plans académiques de formation doivent nécessairement comporter, outre l'ensemble des actions de formation (stages, formations sur site, etc...) :

— Des colloques entre pairs qui permettent aux enseignants de confronter leurs pratiques pédagogiques et d'échanger sur les programmes. Ces colloques sont animés par des enseignants sollicités par les corps d'inspection et les IUFM. Organisés au niveau de l'académie, du bassin de formation ou du département, ils sont ouverts au plus grand nombre possible (...)

— Des conférences sur les contenus d'enseignement, des séminaires, des universités d'été et d'automne organisées localement par les IUFM et les universités. (...) »

Nous avons fait observer que ces nouvelles dispositions risquaient de ne répondre que très partiellement aux nécessités : les colloques sont des rencontres **ponctuelles** ; nous avons besoin d'un cadre à l'intérieur duquel soit mené **un travail continu et de fond** ; toute notre expérience nous montre que s'engager dans une analyse commune de pratiques est, en philosophie, une affaire de longue haleine.

A l'issue de cette rencontre, nous avons décidé **d'étudier de près quelles possibilités** peut offrir le nouveau dispositif de formation continue. Il est encore un peu tôt pour le dire : la lettre de cadrage vient juste d'être publiée et, surtout, c'est un document très général ; il est nécessaire d'en connaître un peu plus sur les conditions de sa mise en œuvre.

A partir de là, il est évident que notre Association devra mener une réflexion et un débat sur les axes de son activité et sur le rôle qui peut être le sien dans ce nouveau contexte. Mais, d'une part, nous avons besoin de disposer de plus d'informations et d'un peu de recul ; d'autre part, l'Assemblée Générale exceptionnelle du 29 janvier sera, urgence de l'actualité oblige, presque tout entière consacrée à l'élaboration de notre Synthèse sur le projet Renaut de Réforme des programmes. Nous nous proposons donc de mener ce **débat d'orientation** à l'occasion de l'**Assemblée Générale ordinaire** qui doit, statutairement, avoir lieu au mois de **mars ou d'avril prochain**.

Réforme des programmes : poursuivons le débat !

Chers amis,

L'Acireph a convoqué une assemblée générale le 29 janvier consacrée au projet du GTD. Outre le compte rendu de l'exposé d'Alain Renaut à notre colloque, le 31 octobre, on dispose depuis début décembre d'un texte que le GTD diffuse sur son site Internet (<http://www.cndp.fr/lycee/philo/default.htm>)

Au vu des premières réactions que ces deux textes ont suscitées parmi nos adhérents, il nous semble que la discussion pourrait porter plus particulièrement sur les points suivants :

- 1) Le principe du « respect absolu de la **liberté du professeur** » doit-il concerner « l'organisation de son cours » ou doit-il valoir aussi pour « les questions et problèmes qu'il choisit de traiter thématiquement » ?
- 2) Le principe d'un programme de notions étant maintenu, le nombre des notions est réduit et leur présentation, le plus souvent par couple, est justifiée par un souci de **meilleure détermination** du programme. Approuvez-vous cette orientation ?
- 3) Comment faut-il interpréter la **fonction des notions** dans le programme ? Doit-on les comprendre comme définissant des champs de réflexion, leur présentation en couple ayant pour but de mieux en délimiter les contours ? Dans ce cas, les divers exemples de couples proposés répondent-ils tous à ce souci d'explicitation du programme ? Ou bien les notions sont-elles, comme le dit Alain Renaut dans son exposé du colloque, « des instruments de réflexion dont les élèves ont besoin pour traiter des problèmes philosophiques » ?
- 4) Concernant le **programme de questions**, que pensez-vous de leur nombre, de leur thématique générale (« la réflexion d'un citoyen responsable s'interrogeant sur son temps ») ? Du rôle des repères conceptuels et doctrinaux qui les accompagnent ? De leur caractère révisable ? De leur effectivité si aucun sujet ne leur est consacré à l'examen ?
- 5) Concernant l'apprentissage de l'argumentation philosophique, estimez-vous souhaitable de définir les « **attendus de la dissertation** » ? Faut-il spécifier dans le programme lui-même les apprentissages que les élèves devront pratiquer ou les faire figurer dans les textes d'accompagnement ? Comment prévenir le risque de dérives formalistes et technicistes ?
- 6) Concernant la **liste des auteurs**, ne serait-il pas nécessaire d'en préciser la fonction : définir les bases d'une culture philosophique élémentaire ? Constituer le corpus de référence des épreuves du bac ? Faut-il la réduire à un nombre limité d'auteurs essentiels ? S'il faut l'étendre, ce serait en fonction de quels critères : réparation des oublis fâcheux ? Rééquilibrage des grands courants ? Ouverture à des pensées contemporaines ?
- 7) Concernant l'**épreuve de philosophie** au bac, êtes-vous favorable au maintien de l'épreuve dite sujet-texte dans sa forme actuelle (un texte court accompagné de la formule bien connue) ? Êtes-vous favorable à l'introduction d'un nouveau type d'épreuve, spécialement dans les séries technologiques ?
- 8) Plus généralement, ce projet vous semble-t-il de nature à améliorer effectivement l'enseignement de la philosophie ? Si l'on admet que dans sa formule actuelle, ce texte est le fruit d'un compromis, vous semble-t-il pouvoir être amendé ? Et sur quels points en priorité ?

Sur toutes ces questions, vous pouvez encore adresser vos avis par écrit à **Gérard Chomiene, 14 rue de Navarin 75009 Paris**. Vous pouvez aussi, comme nous le souhaitons vivement, participer à l'**assemblée générale L'Acireph, le 29 janvier 2000**.

L'actualité de l'ACIREPH dans les médias

Autour du Colloque des 30/31 octobre, nous avons pris des contacts avec un certain nombre de journalistes. Plusieurs d'entre eux se sont montrés intéressés par notre manière de parler de l'enseignement de la philosophie qui, mettant au centre le métier et la réflexion collective sur les pratiques, tranche sur les représentations et les discours habituels. Nous avons ainsi eu l'occasion d'exposer nos idées et notre projet :

- Dans **L'HUMANITE**, le 29 octobre : article de Nicole Grataloup présentant les objectifs et le programme du Colloque.
- Dans **LIBERATION**, le 30 octobre : article de Jean-Jacques Rosat, en page "**Rebonds**", sous le titre : *Profs de philo, réveillez-vous !* [Titre de la rédaction ; le titre original était : *Il n'y a pas de sot métier : professeur de philosophie.*]
- A **RFI (Radio-France International)**, le 2 novembre, interview de J-Jacques Rosat par David Servenay dans son journal de 14 H.
- Dans **L'HUMANITE**, le 9 novembre, entretien de J-Jacques Rosat avec Jean-Paul Monferran, sous le titre : *La raison en quels cratères ? La question se pose de construire des programmes, des exercices, une pédagogie qui se place du point de vue des élèves.*
- A **FRANCE-CULTURE**, le 14 décembre, dans l'émission "**La suite dans les idées**" à 12 H 45. animée par Julie Clarini et Sylvain Bourmaux, un débat sur le thème : *Peut-on apprendre à enseigner la philosophie ?* . avec : Bernard Bourgeois (Paris-I, longtemps président du jury de l'agrégation), Jean-Paul Thomas (IUFM-Paris) et J-Jacques Rosat (président de l'Acireph).

Assemblée Générale exceptionnelle de l'ACIREPH

Le 29 janvier 2000

**de 13 H 30 à 18H 30
au Lycée Racine**

**20 rue du Rocher, Paris (8ème)
Métro : Saint Lazare**

Ordre du jour

1. Informations sur l'activité de l'ACIREPH depuis le Colloque.
(13 H 30 / 14 H 30)

2. LE PROJET RENAUT DE REFORME DES PROGRAMMES.

Elaboration d'une synthèse du débat de l'ACIREPH, à adresser au GTD.
(14 H 30 / 18 H 30)

N.B. Cette Assemblée Générale sera amenée à prendre des positions qui engagent l'Association. Tous ceux qui souhaitent y participer sont donc invités à s'assurer qu'ils sont bien à jour de leur cotisation pour l'année 1999-2000.